

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le  
Et affichage le

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

**Présents** : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

**Absent(e)s excusé(e)s** :  
MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN  
LEPLAT Michel

**A été nommé(e) secrétaire** : CORNOT Gaëlle

**DEL-2023-12-03 – Tarifs 2024 - Maison Communale**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Fixer les tarifs 2024 des salles de la Maison Communale pour l'année 2023 comme présenté ci-dessous
- De facturer aux Associations, pour les utilisations pendant le week-end, au prix indiqué sur le contrat de mise à disposition, les deux premières utilisations restants gratuites.
- De ne pas facturer aux Associations les 25,00 € pour l'utilisation de la cuisine.
- Le montant de la caution est de 1 000 € composé de 2 chèques de 800 € et 200 €

Salle - 150 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée (Utilisation le midi)		1 journée + lendemain (Utilisation le soir)	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
PRIX EN EUROS € - <u>2024</u>						
Association Massay (semaine et 1 <sup>e</sup> utilisation)	-	-	-	-	-	-
Association Massay – à partir 3 <sup>e</sup> utilisation	-	-	-	-	100	120
Massayais	100	120	200	230	300	340
Autres	140	170	280	350	440	530
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					
Salle - 50 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée		1 journée + lendemain	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
Association Massay semaine et 1 <sup>e</sup> utilisation)			-	-	-	-
Association Massay – à partir 3 <sup>e</sup> utilisation	-	-	-	-	-	-
Massayais	-	-	100	110	150	170
Autres	90	110	140	170	200	240
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme : En maine, le 09/12/2023

Au registre suivent les signatures

Le Maire Dominique LEVEQUE

Secrétaire de séance  
CORNOT Gaëlle

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023